

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-012 DU 18 JANVIER 2007

Chargeant Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO,
Ministre de la Défense Nationale de l'intérim du
Président de la République pour compter du 18
janvier 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et n° 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;

DECRETE :

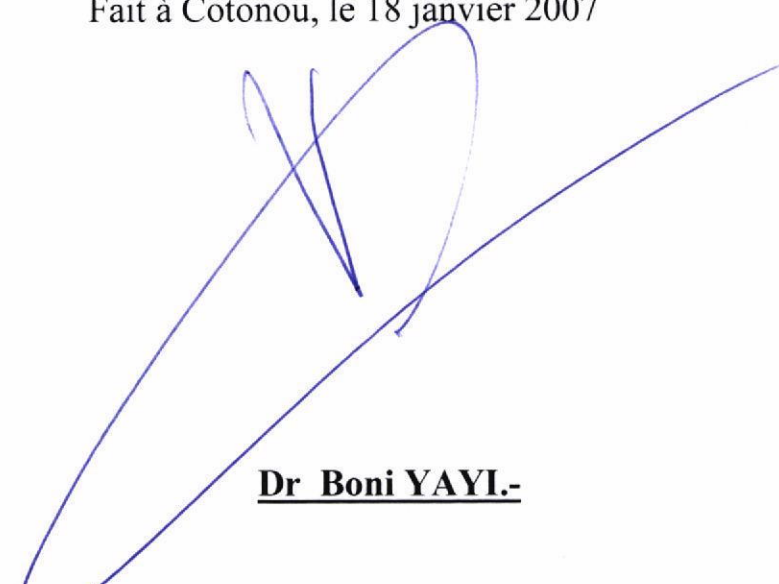
Article 1^{er} : Pendant l'absence du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Ouagadougou (Burkina Faso).

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Issifou KOGUI N'DOURO, Ministre de la Défense Nationale durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 janvier 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 HCJ 2 CES 2 HAAC 2 MINISTRES 23
SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.